



Licenciement dans le cadre d'un PDV

Par **popeye400**, le **06/07/2016** à **10:13**

Je quitte mon entreprise dans le cadre d'un PDV, (PSE), j'ai contracté il y a quelques temps un contrat assurance perte de salaire. Le PDV est t'il un licenciement économique, au sens juridique? Vais-je pouvoir faire jouer mon assurance perte de salaire, réservé aux licenciement économique ?
merci
bien cordialement
Popeye400

Par **P.M.**, le **06/07/2016** à **10:55**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)

Par **popeye400**, le **06/07/2016** à **11:05**

le contrat spécifie, pas de prise en charge dans le cas d'une rupture conventionnelle, ce qui, il me semble, n'est pas le cas du PDV?

Par **P.M.**, le **06/07/2016** à **11:13**

On n'y comprend plus rien si vous répondez sur le sujet qui renvoie à l'autre...
Le PDV n'est pas une rupture conventionnelle mais quand même une rupture à l'amiable...